

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 17 novembre 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président

---

#### **CE-2010-1176-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2010-1177-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2010-1178-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 10 NOVEMBRE 2010**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 10 novembre 2010, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2010-1179-DEC DEMANDE À LES CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU / ARRÊT / SIFFLEMENT DE TRAIN À TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est traversée par un chemin de fer et qu'on retrouve un passage à niveau sur le chemin Saint-Charles et sur Grande Allée ;

ATTENDU QUE les trains qui circulent sur cette voie doivent signaler leur approche à l'aide de sifflements aux abords de ces passages à niveau ;

ATTENDU QUE ces passages se trouvent près de quartiers résidentiels, que des trains circulent la nuit et qu'ils doivent signaler leur présence causant ainsi des désagréments à certains citoyens habitant en périphérie de cette zone ;

ATTENDU QUE, dans certaines conditions, il est possible d'abolir l'obligation de sifflement qu'ont les trains avant d'arriver à un passage à niveau ;

ATTENDU QUE cette décision doit être prise par la compagnie Les Chemins de fer Québec-Gatineau après une étude du contexte spécifique à chaque passage à niveau (configuration de la voie publique, débit de circulation, type de circulation, etc.) ;

ATTENDU QUE pour procéder à de telles évaluations, la compagnie Les Chemins de fer Québec-Gatineau doit recevoir une demande formelle de la part de la ville où se trouvent ces passages à niveau ;

ATTENDU QUE si elle juge une ou les deux demandes recevables, l'étude décrira les conditions que devra remplir la Ville de Terrebonne avant que la compagnie Les Chemins de fer Québec-Gatineau ordonne la fin de l'obligation de sifflement à l'une des intersections ou aux deux ;

ATTENDU QUE ces conditions pourraient impliquer des investissements de plusieurs centaines de milliers de dollars ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif demande à la compagnie Les Chemins de fer Québec-Gatineau de procéder à une étude de faisabilité visant l'abolition de l'obligation de sifflement aux deux (2) intersections du chemin de fer à Terrebonne : celle du chemin Saint-Charles et celle de Grande Allée.

---

#### **CE-2010-1180-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 28 septembre, du 13 octobre et du 10 novembre 2010 (en excluant le point DDE-2010-11-10/2 / Moloks).

---

#### **CE-2010-1181-DEC MÉMOIRE SUR LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE GRAND MONTRÉAL**

ATTENDU l'invitation à présenter un mémoire à la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre de la consultation de la Commission de l'environnement concernant la mise en place d'un système d'indicateurs de développement durable pour le Grand Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne considère pertinent de se prononcer sur la mise en place d'un tel système d'indicateurs;

ATTENDU QU'il est de l'intention de la Ville de Terrebonne de déposer un mémoire en ce sens;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2010-11-10/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant un mémoire, daté de novembre 2010, sur les indicateurs de développement durable pour le Grand Montréal et déposé à la Commission de l'environnement de la CMM ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif entérine le mémoire, daté de novembre 2010, concernant la mise en place d'indicateurs de développement durable pour le Grand Montréal.

Que copie de ce mémoire soit transmise à l'ensemble des municipalités de la CMM.

---

#### **CE-2010-1182-REC LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE INC. / CAUTIONNEMENT / STATIONNEMENT COMPLEXES MULTIGLACE**

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le Comité exécutif prenait acte et acceptait le dépôt de la résolution des Complexes Sportifs Terrebonne inc. datée du 24 août 2010 informant la Ville de Terrebonne d'un financement de 226 207\$ selon la convention de financement du 24 août 2010 et de l'offre de financement du 18 juin 2010 de la Caisse populaire Desjardins Terrebonne;

ATTENDU QUE suivant l'entente intervenue entre la Ville de Terrebonne et la corporation Les Complexes Sportifs Terrebonne inc., l'organisme peut procéder à des emprunts sur permission de la Ville seulement ;

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins Terrebonne exige que la Ville se porte caution de ce prêt de 226 207\$ et que ledit prêt sera remboursé sur un terme de dix (10) ans, le tout selon les termes et conditions de l'offre de financement jointe à la présente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal la signature d'un cautionnement au montant de 226 207\$ dans le cadre de l'offre de financement annexé à la lettre en date du 27 octobre 2010 de Mme Annie Patenaude, directrice de comptes à la Caisse populaire Desjardins Terrebonne.

QUE le Comité exécutif recommande également au Conseil que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cautionnement mentionné ci-dessus dès qu'il aura été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

---

**CE-2010-1183-DEC FERMETURE DU BAR ST-PATRICK A 3H / 31 DÉCEMBRE 2010 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2011**

ATTENDU la lettre datée du 8 novembre 2010 de M. Pierre Corbeil du Bar St-Patrick inc. demandant l'autorisation de fermer son établissement, le Bar St-Patrick, à 3 h dans la nuit du 31 décembre 2010 au 1<sup>er</sup> janvier 2011;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la fermeture à 3 h dans la nuit du 31 décembre 2010 au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour le Bar St-Patrick inc., le tout conditionnellement à ce que son permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

---

**CE-2010-1184-DEC VITESSE / ROUTE 337 (BOULEVARD LAURIER), ENTRE LES RUES RODRIGUE ET DE L'HORTENSIA / RÉPONSE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU la demande de la Ville de Terrebonne au ministère des Transports du Québec afin d'abaisser la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la route 337 (boulevard Laurier), entre les rues Rodrigue et de l'Hortensia (résolution 517-10-2009) ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre du 4 novembre 2010 du ministère des Transports à l'effet de refuser, pour diverses considérations, la demande de la Ville de Terrebonne afin d'abaisser la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la route 337 (boulevard Laurier), entre les rues Rodrigue et de l'Hortensia. À cet effet, la limite de vitesse permise demeure à 70 km/h.

---

**CE-2010-1185-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CONTREMAÎTRE / UNITÉ DE L'ENTRETIEN MÉNAGER ET DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le 9 juin 2010, le Comité exécutif autorisait l'embauche de Mme Claire Beaudoin Chalifoux au poste de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE Mme Claire Beaudoin Chalifoux a terminé sa période de probation et doit être confirmée à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que Mme Claire Beaudoin Chalifoux soit et est confirmée à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire.

---

**CE-2010-1186-DEC    CONTRAT DE TRAVAIL / CONTREMAÎTRE / UNITÉ DE L'ENTRETIEN MÉNAGER ET DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE les activités reliées à la période hivernale au niveau des patinoires occasionnent un surcroît temporaire de travail au sein de l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités de la Direction du loisir et vie communautaire et qu'il y a lieu d'affecter M. Jean Lachapelle actuellement préposé aux surveillants concierges au sein de cette unité, à titre de contremaître ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer, sur une base temporaire, M. Jean Lachapelle à titre de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, à compter du 21 novembre 2010 jusqu'au 26 mars 2011.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Jean Lachapelle.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2010-1187-DEC    NOMINATION / CHARGÉ DE PROJETS / CIRCULATION ET UTILITÉS PUBLIQUES / DIRECTION DU GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX**

ATTENDU l'ouverture du poste de chargé de projets, circulation et utilités publiques, à la Direction du génie et projets spéciaux suite à l'abolition du poste de coordonnateur environnement, circulation et utilités publiques, par la résolution du Conseil numéro 512-10-2010 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Patrick Bourassa ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de nommer M. Patrick Bourassa à titre de chargé de projets, circulation et utilités publiques, à la Direction du génie et projets spéciaux, à compter du 22 novembre 2010, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Bourassa soit fixé à l'échelon 2 de la classe 3 (provisoire), le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2010-1188-DEC NOMINATION / COMMIS-MAGASINIER / SERVICE  
DES APPROVISIONNEMENTS / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis-magasinier au service des approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Sébastien Gréco au poste de commis-magasinier au service des approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 22 novembre 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2010-1189-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES  
MOTORISÉS « C » / SERVICE DE LA VOIRIE /  
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Robert Ouimet au poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 22 novembre 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2010-1190-DEC NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / SERVICE DES  
PARCS ET DES ESPACES VERTS / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et des espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Bruno Leblanc au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et des espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 22 novembre 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2010-1191-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DU PLANCHER DE LA  
SALLE DES COMBLES AU MOULIN NEUF**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour la réfection du plancher de la salle des combles au Moulin Neuf, soit pour la fourniture des matériaux et pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues pour la fourniture de matériaux, à savoir :

Armand Malo inc.	10 045,88\$
Bois Néos inc.	11 551,63\$

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues également pour l'exécution des travaux, à savoir :

Laneuville Construction	20 119,97\$
Division de la compagnie 9065-9877 Québec inc.	
Denis Boileau Construction inc.	24 268,13\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Armand Malo inc. s'est avérée la plus basse conforme pour la fourniture de matériaux selon le rapport daté du 12 novembre 2010 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Laneuville Construction (Division de la compagnie 9065-9877 Québec inc.) s'est avérée la plus basse conforme pour l'exécution des travaux selon le rapport daté du 12 novembre 2010 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ARMAND MALO INC.**, datée du 2 novembre 2010, pour la fourniture des matériaux dans le cadre de la réfection du plancher de la salle des combles au Moulin Neuf, le tout pour un montant de 8 900\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0334 émis par le trésorier est joint à la présente.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LANEUVILLE CONSTRUCTION (Division de 9065-9877 Québec inc.)**, datée du 6 octobre 2010, pour l'exécution des travaux dans le cadre de la réfection du plancher de la salle des combles au Moulins Neuf, le tout pour un montant de 17 825\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0334 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que soit incluse au budget la somme de 3 000\$ (taxes en sus), à être financée à même les surplus libres, pour des travaux contingents (incluse au certificat de disponibilité de crédits no 2010-0334).

---

#### **CE-2010-1192-REC SOUMISSION / ENTRETIEN D'ÉCLAIRAGE DE RUES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien d'éclairage de rues (SOU-2010-99) ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 9 novembre 2010, à savoir :

	<b>Total « A » 1<sup>ère</sup> année</b>	<b>Total « B » 2<sup>e</sup> année</b>	<b>Total « C » 3<sup>e</sup> année</b>	<b>Grand total</b>
Fine Pointe Tech inc. <i>corrigée</i>	82 822,03\$	83 592,47\$	84 362,91\$	250 777,41\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée	119 760,37\$	121 643,42\$	124 730,63\$	366 134,42\$
Lumidaire inc.	152 934,33\$	156 091,49\$	159 430,08\$	468 455,90\$
Chagnon (1975) inc.	264 674,56\$	270 655,73\$	276 744,95\$	812 074,74\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Fine Pointe Tech inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 novembre 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **FINE POINTE TECH INC.**, datée du 5 novembre 2010, pour l'entretien d'éclairage de rues, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, pour un montant total de 220 125\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0329 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

#### **CE-2010-1193-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UN VÉHICULE « TOYOTA RAV-4 » POUR LE SERVICE DES PARCS ET ESPACES VERTS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour la location d'un véhicule « Toyota Rav-4 » pour le service des parcs et espaces verts (SOU-2010-130);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 9 novembre 2010 à 11 h 08, à savoir :

	<b>Prix mensuel</b>	<b>Coût total</b>
Automobile Léveillé inc.	534,89\$	25 674,81\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Automobile Léveillé inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 11 novembre 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **AUTOMOBILE LÉVEILLÉ INC.**, datée du 9 novembre 2010, pour la location d'un véhicule « Toyota Rav-4 » pour le service des parcs et espaces verts, pour un contrat d'une durée de quatre (4) ans (48 versements), le tout pour un montant mensuel de 473,88\$ (taxes en sus) (1<sup>er</sup> paiement payable à Automobile Léveillé inc. et les suivants payables à Toyota Crédit Canada inc.) en versements mensuels consécutifs et égaux . À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0333 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer le contrat de location auprès de Toyota Crédit Canada inc.

---

#### **CE-2010-1194-DEC ACQUISITION DE LICENCES AUTOCAD ET MISE À NIVEAU DE POSTES INFORMATIQUES**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-1044-DEC autorisant l'acquisition d'une imprimante numérisateur de marque HP T1200 HD-MFP ;

ATTENDU QU'il est requis d'acquérir des licences du logiciel AUTOCAD et de procéder à la mise à niveau des ordinateurs du service du support technique et immeubles, et ce, afin d'utiliser au maximum cette nouvelle acquisition et d'en optimiser son rendement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'autoriser l'acquisition des licences et mise à niveau du logiciel AUTOCAD pour l'imprimante numérisateur à la Direction de l'entretien du territoire, le tout pour un montant de 16 600\$ (taxes en sus). Un montant de 15 809,04\$ sera financé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. Le résiduel au montant de 2 100\$ sera financé par le budget d'opération. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0327 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2010-0328, soumis par le trésorier, au montant de 2 100\$, du poste budgétaire numéro 1-02-310-00-649 (pièces et accessoires) au poste budgétaire numéro 1-03-100-03-240 (affectation au FDI projet 03-240), soit accepté.

---

#### **CE-2010-1195-DEC SOUMISSION / REMPLACEMENT DE TAPIS DANS LES BIBLIOTHÈQUES DES SECTEURS « 2 » ET « 3 » (SECTEURS LA PLAINE ET LACHENAIE)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour le remplacement de tapis dans les bibliothèques des secteurs « 2 » (3060, chemin Saint-Charles) et « 3 » (6900, rue Guérin) (SOU-2010-117);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 9 novembre 2010 à 11 h 16, à savoir :

	<b>Total « A »</b> (t.t.i.)	<b>Total « B »</b> <b>Option</b> (t.t.i.)
9063-5632 Québec inc. (Géli-Sol)	57 984,19\$	3 935,22\$
2439-3340 Québec inc. (Futur-Sol)	62 611,76\$	4 131,23\$
Couvre Planchers Janor (1992) inc.	62 912,82\$	4 269,71\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9063-5632 Québec inc. (Géli-Sol) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 10 novembre 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **9063-5632 QUÉBEC INC. (GÉLI-SOL)**, datée du 8 novembre 2010, pour le remplacement de tapis dans les bibliothèques des secteurs « 2 » (3060, chemin Saint-Charles) et « 3 » (6900, rue Guérin), incluant l'option, le tout pour un montant de 54 856,62\$ (taxes en sus).

Que soient incluses au budget les sommes suivantes :

- 1) 8 250\$ (taxes en sus) pour des travaux de peinture (incluse au certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0335) ;
- 2) 26 569,42\$ (taxes en sus) pour l'acquisition de divers mobiliers (incluse au certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0335).

Que le montant total pour tous ces travaux, qui s'élève à 89 676,04\$ (taxes en sus), soit pris à même le poste budgétaire rénovation d'édifices pour un montant de 75 000\$ et le résiduel, au montant de 21 738,03\$, soit pris à même les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0335 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

#### **CE-2010-1196-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMIN PUBLIC / DÉFI-CARDIO / CÉGEP / 15 DÉCEMBRE 2010**

ATTENDU la demande faite par le CÉGEP de Terrebonne afin d'utiliser le chemin public pour un Défi-cardio dans les rues de la Ville de Terrebonne le mercredi 15 décembre 2010 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de Défi-cardio, organisée par le CÉGEP de Terrebonne, le 15 décembre 2010, pour des épreuves de 6, 8 ou 10 kilomètres.

Trajet des coureurs (100) de 13h à 15h : départ du Centre multifonctionnel de soccer, boulevard des Entreprises, rue Édouard-Michelin, prendre la piste cyclable jusqu'au boulevard des Entreprises et revenir au Centre multifonctionnel de soccer.

Qu'une escorte policière soit assignée afin d'assurer la sécurité à l'égard des usagers de la route. Le CÉGEP aura également deux (2) véhicules et des bénévoles postés à chaque intersection.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

#### **CE-2010-1197-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h25.